

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION TAXATION (2018)**

**Avis public** est par les présentes donné, que le rôle de perception concernant les taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette et disposition des matières résiduelles, pour payer le coût d'exploitation du service d'égout sanitaire, pour l'entretien annuel des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, pour le financement de la réserve financière pour les services de voirie, pour les services municipaux pour les immeubles non imposables et pour le remboursement des prêts FIME pour l'année financière 2018 est maintenant complété et déposé au bureau du trésorier de la Ville de Varennes, 175, rue Sainte-Anne, Varennes, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes dans les délais impartis.

**Avis public** est de plus donné, que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle sont requises d'en payer les montants dans les délais prévus par la loi.

Donné à Varennes, ce 16 janvier 2018.

Rémi DUBOIS, CPA, CGA  
***Directeur des finances et trésorier***